



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 59 b) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement

Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. *Remplacer* le titre du document A/64/162 par le libellé ci-dessus.
2. **Table des matières et page 3**
Remplacer le titre actuel du chapitre II par :
Progrès accomplis vers la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le développement
3. **Paragraphe 6**
Lire la première phrase du paragraphe comme suit :
L'examen à mi-parcours (2008) des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement montre que des efforts ont été faits au niveau national pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le développement.
4. **Paragraphe 14**
À la fin du paragraphe, *ajouter* :
En Grèce, le Secrétariat général pour l'égalité des sexes du Ministère de l'intérieur a contribué à l'élaboration du Plan national de développement stratégique pour 2007-2013 et a veillé à y introduire un objectif concernant spécifiquement l'égalité des sexes.

* A/64/150.



5. **Paragraphe 17**

Substituer au texte existant :

17. Un certain nombre d'États Membres (Algérie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Danemark, El Salvador, Fédération de Russie, Finlande, Mexique, Ouzbékistan, Serbie, Trinité-et-Tobago et Yémen) ont exposé leurs plans d'action et leurs stratégies pour promouvoir l'égalité des sexes ou ont fait état des mesures législatives en place (Bosnie-Herzégovine, Chine, Chypre, Finlande, Soudan et Viet Nam) et de la création de mécanismes nationaux (Finlande, Ouzbékistan et Viet Nam), sans toutefois préciser en quoi ces dispositifs facilitaient la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies nationales de développement.

6. **Paragraphe 32**

Substituer au texte existant :

32. Certains États Membres ont indiqué que des efforts étaient faits pour veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans la législation du travail et les politiques et stratégies connexes afin d'améliorer l'accès des femmes à l'emploi. Ont ainsi été cités des mesures législatives (Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Chili, Chypre, Grèce et Ouzbékistan), des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement tenant compte des problèmes des femmes et conçus pour combattre les a priori sexistes dans le choix des études et des carrières (Jamaïque) et la création de nouveaux services améliorés pour la garde des enfants (Belgique).

7. **Paragraphe 34**

Lire la deuxième phrase du paragraphe comme suit :

Plusieurs pays (Australie, Bélarus, Finlande, Malte et Singapour) ont fait état d'un certain nombre d'initiatives en faveur d'un meilleur partage des responsabilités entre les femmes et les hommes.

8. **Paragraphe 37**

Lire la première phrase du paragraphe comme suit :

La garantie d'un travail décent fait partie intégrante des efforts engagés pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le développement.

9. **Paragraphe 75**

Lire la première phrase du paragraphe comme suit :

Si la problématique hommes-femmes a été mieux prise en compte dans certains domaines du développement, par exemple au chapitre des cibles de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement (éducation, emploi et participation à la vie politique), les avancées ont été lentes et inégales d'une région à l'autre.